



RENTRÉE 2022-2023

DE NOUVEAUX HORAIRES POUR LA

SURVEILLANCE DES TRAVERSÉES

PIÉTONNES AUX ABORDS DES ÉCOLES

Au quotidien, les agents de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention de la Ville de Paris sont chargés de cette mission essentielle.

En cette rentrée 2022-2023, nous adaptons leur présence en journée afin qu'ils soient désormais présents lors des sorties d'étude / goûter et, pendant les beaux jours, dans certains jardins ou en direction d'un équipement entre 16h50 et 17h50.



## **Nouveaux horaires**



Septembre Octobre

> et de Mars à Juillet

Lundi : 8h05 à 9h00, de 16h10 à 18h30

Mardi : 8h05 à 9h00, de 16h10 à 18h30

Mercredi : 8h05 à 9h00, 11h10 à 11h50, 13h10 à 13h50

Jeudi : 8h05 à 9h00, de 16h10 à 18h30

Vendredi : 8h05 à 9h00, de 16h10 à 18h30



Novembre Décembre Janvier Février Lundi :  $8h05 \ \ \dot{a} \ 9h00$ , de 16h10 \ \dag{a} 16h50, de 17h50 \ \dag{a} 18h30

Mardi : 8h05 à 9h00, de 16h10 à 16h50, de 17h50 à 18h30

Mercredi : 8h05 à 9h00, 11h10 à 11h50, 13h10 à 13h50

Jeudi : 8h05 à 9h00, de 16h10 à 16h50, de 17h50 à 18h30

Vendredi: 8h05 à 9h00, de 16h10 à 16h50, de 17h50 à 18h30

NB : Pendant la période hivernale, interruption d'1h entre 16H50 et 17h50

Les recrutements se déroulent tout au long de l'année scolaire, retrouvez toutes les conditions d'inscriptions en scannant le QR code ou appelez le 01 42 76 75 05

